

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du lundi 2 février 2009

Projet de délibération n° 2009-02,

Soumission au code des marchés publics

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, notamment son article 3,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes, notamment son article 10,

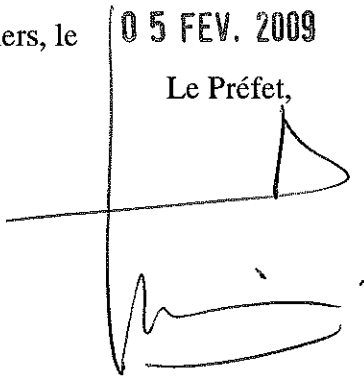
Sur proposition du directeur général,

DÉCIDE d'appliquer les règles prévues par le code des marchés publics.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le 05 FEV. 2009

Le Préfet,



Bernard TOMASINI

